

Option de revenu de compte de CFS - Retrait (participants âgés de 72 ans et plus)

Retrait de fonds de votre compte de CFS

Ces renseignements sont destinés aux participants retraités qui atteignent l'âge de 72 ans au moins dans l'année en cours. Si vous avez moins de 72 ans, consultez le formulaire *Retrait du compte de CFS (participants retraités et participants à rente différée, avant 72 ans)*.

Comment retirer des fonds

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS, remplissez le formulaire *Option de revenu de compte de CFS - Retrait (participants âgés de 72 ans et plus)*. Vous ne pouvez pas effectuer des retraits par l'intermédiaire de myOMERS.

Retrait minimum annuel (montant de revenu)

À compter de l'année de vos 72 ans, vous serez tenus de retirer au moins le revenu minimal prescrit de votre compte de CFS. Le montant de revenu constitue environ 5 % du solde de votre compte de CFS à l'âge de 72 ans, et atteint un plafond de 20 % à partir de 95 ans. Le pourcentage en fonction de l'âge est appliqué au solde de votre compte de CFS au début de l'année. Le montant de revenu est calculé selon la formule dictée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et apparaîtra à votre *relevé du montant de revenu du compte de CFS*. Ce relevé est produit chaque année à la fin du mois de février.

Fonctionnement du montant de revenu

Si, au cours de la période de retrait annuelle de CFS allant du 1 ^{er} mars au 30 avril, vous :	alors :
n'effectuez pas de retrait facultatif de votre compte de CFS	OMERS retirera automatiquement le montant le plus élevé entre le montant de revenu et le minimum de 500 \$, et vous le versera au mois de juin.
effectuez un retrait facultatif de votre compte de CFS dont le montant est inférieur au montant de revenu	OMERS retirera automatiquement la différence entre les deux montants de votre compte de CFS et vous versera ce montant au mois de juin.
effectuez un retrait facultatif de votre compte de CFS dont le montant est égal ou supérieur au montant de revenu	OMERS ne prendra aucune mesure à cet effet. Aucun retrait supplémentaire n'est requis.

- Le paiement du montant de revenu et les retraits facultatifs doivent être effectués en espèces, moins les impôts. Les transferts de fonds à un autre régime enregistré ne sont plus disponibles après l'âge de 71 ans.
- Si vous retirez la totalité de votre solde de compte, le taux de rendement applicable, moins les dépenses de gestion des placements, seront appliqués au solde de votre compte de CFS à la date du retrait.
- Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 \$. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 \$, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte.

Des questions

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Option de revenu provenant d'un compte de CFS, consultez la brochure *Étudiez l'option CFS* et les conditions de participation, disponibles en ligne sur le site www.omers.com, ou communiquez avec OMERS. Notre personnel spécialement formé pourra répondre à vos questions.

Remarque : Seuls les participants résidant au Canada peuvent faire des cotisations par prélèvement automatique ou des transferts de fonds à un compte de CFS. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vos fonds peuvent rester dans votre compte CFS, mais aucun autre fonds ne peut être ajouté.



Option de revenu provenant d'un compte de CFS - Retrait

(participants âgés de 72 ans et plus)

Utilisez ce formulaire si vous participez à l'option de revenu provenant d'un compte CFS et si vous souhaitez faire un retrait facultatif de votre compte de CFS.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans les communications sécurisées, commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

DATE D'ÉCHÉANCE LE 30 AVRIL : Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS*				Date de naissance (m/j/a)	
Prénom		Second prénom		Nom	
App. ou unité	Adresse		Ville	Province	Code postal
Téléphone		Courriel			

* Votre Numéro d'adhésion/Numéro de référence d'OMERS est indiqué sur votre relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS.

SECTION 2 - MONTANT DU RETRAIT EN ESPÈCES (moins les impôts)

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire (voir la section 3).

Cochez une seule case et remplissez les renseignements :

☐ L'intégralité de mon compte de CFS (fermez mon compte)

OU

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

\$ ou % du solde de mon compte de CFS

Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 \$. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 \$, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte.

Taux de retenue d'impôt sur les encaissements :

10 % jusqu'à 5 000 \$ ou moins, 20 % de 5 000,01 \$ à 15 000,00 \$ et 30 % pour les retraits au-dessus de 15 000 \$. Si vous n'êtes pas un résident du Canada ou vous êtes un résident du Québec, vous serez imposé selon des taux différents.

Nous émettrons un relevé fiscal T4A pour chaque retrait (un T4A pour votre retrait minimum et un deuxième T4A pour tout montant supérieur au montant minimum). Ce processus permet de répartir les retraits en deux paiements distincts et de tenir compte des différents traitements fiscaux applicables au montant du revenu et à tout excédent au-delà de ce montant.

SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire. Remplissez les renseignements bancaires ci-dessous ou joignez un chèque en blanc portant la mention «Annulé». Veuillez sélectionner l'une des deux options et signer ci-dessous.

- ☐ Le même compte que pour les paiements de ma rente mensuelle OMERS. Si vous choisissez cette option, vous n'aurez pas à remplir les renseignements bancaires ci-dessous.

OU

- ☐ Les renseignements bancaires ci-après (remplissez ou joignez un chèque bancaire portant la mention «Annulé»).

The diagram shows a check with the following fields and labels:

- 1025**: Check number in the top right corner.
- DATE**: Field for the date.
- PAY TO THE ORDER OF**: Field for the payee's name.
- \$**: Field for the amount in dollars.
- DOLLARS**: Field for the amount in dollars, with a small icon of a dollar bill.
- MEMO**: Field for the memo.
- N° de transit**: Field for the transit number, with a bracket indicating it covers the first four digits of the MICR line.
- N° d'institution**: Field for the institution number, with a bracket indicating it covers the next five digits of the MICR line.
- N° de compte**: Field for the account number, with a bracket indicating it covers the last six digits of the MICR line.

Nom de la banque					
Numéro de transit		Numéro d'institution		Numéro de compte bancaire	
Adresse (numéro et nom de rue)			Ville	Province	
				Code postal	

SECTION 4 - AUTORISATION

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Signature du participant

Date (m/j/a)